



Opération de Développement Rural de Fauvillers

Réunion de la CLDR, le 02/02/2023

Réf. : FAUVILLERS\06- CLDR\CL20230202 budget participatif RA\Fauvillers 20230202 PV CLDR RA budget participatif Eldo.docx

Participants

CLDR : 16/28 participants [dont 3 élus et 13 citoyens] et 6 excusés (voir liste en annexe)
FRW : Mmes Sophie Orban et Clémentine Descamps, agents de développement

Ordre du jour

- › Approbation du CR de la réunion du 18/10/2022
- › Résultats des appels à projets « Cœur de village » et « Tiers-lieux »
- › Rapport annuel de développement rural : état d'avancement des projets du PCDR, initiatives nouvelles, programmation des conventions.
- › Budget participatif : organisation et définition des modalités, notamment en matière de communication
- › Divers

M. Geoffrey Chetter, échevin relais de l'opération de développement rural, accueille les participants et précise les points à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 24/05/2022

Aucune remarque n'étant formulée, la CLDR approuve ce compte rendu.

Résultats des appels à projets « Cœur de village » et « Tiers-lieux »

Appel à projets « cœur de village »

- › Un dossier pour la « création d'un cœur de village à Warnach » a été déposé mi-octobre en lien avec la fiche-projet « Aménagement de la salle de Warnach en maison de village ».
- › Le projet a été sélectionné et sa réalisation sera donc subsidiée dans ce cadre à hauteur de +/- 440.000€.
- › L'auteur de projet est désigné, suite à l'accord de la Tutelle. Une première réunion officielle a été organisée afin de bien contextualiser le projet.
- › Les principaux travaux consistent à :
 - Aménager la cour de manière modulable : espace de convivialité (pétanque, panier de basket, four à pizza/pain) agrémenté de bancs et de bacs à fleurs, et d'une bordure d'arbres. L'objectif est de garder l'espace aéré pour plus de modularité et polyvalence des activités. Un auvent sera créé pour faciliter les activités intérieures/extérieures.

- Rénover la maison de village : agrandir la cuisine via la construction d'une annexe à l'arrière, améliorer la performance énergétique du bâtiment, établir un lien intérieur/extérieur.
- Il faudra sans doute aussi stabiliser le mur qui se trouve le long de la route car il se laisse aller.
- › Erwin Grandjenet va fournir un plan de situation pour mi-février.
- › Une première réunion plénière va être organisée avec le SPW.
- › L'avant-projet doit être prêt pour le 30 juin 2023.

Appel à projets « tiers-lieux »

- › Le dossier de « création d'un café rural multiservices » à Fauvillers, en lien avec la fiche-projet portant sur l'« Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers » n'a malheureusement pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets tiers-lieux.
- › Le Conseil communal a donc décidé d'introduire une demande de convention en développement rural pour financer l'acquisition dans un premier temps (60%). Une convention sera demandée ultérieurement pour l'aménagement du bâtiment.
- › L'aménagement s'inspirera de la démarche initiée dans l'appel à projets tiers-lieux, avec :
 - ⇒ Un logement tremplin dans le corps de logis ;
 - ⇒ Au rez-de-chaussée un espace multiservices modulable permettant la mise en place d'activités citoyennes et la décentralisation de services dans l'esprit du « café rural multiservices » ;
 - ⇒ Dans l'actuel garage, l'installation un distributeur de produits locaux ;
 - ⇒ À l'étage, une grande salle adaptable via des cloisons pour le développement d'activités de formations, de restauration éphémère, de transformations alimentaires en lien avec la cuisine et en partenariats avec le PNHSFA et l'ADL.

RÉACTIONS

- ⇒ **La CLDR est déçue que le dossier de l'Eldo n'ait pas été retenu dans le cadre de cet appel à projets. Quelle en est la raison ?**
Malheureusement, les raisons ne sont pas connues actuellement. Seuls 23 dossiers ont été retenus sur 100 déposés. L'appel à projets mettait la priorité sur les activités déjà en place. L'activité de Yasmina étant encore récente, cela peut être une réponse.
- ⇒ **La CLDR est favorable à l'introduction du dossier en développement rural.**
Dans le cas d'un subventionnement en DR, un auteur sera désigné afin de travailler sur le projet. La CLDR sera consultée à chaque étape d'avancement.

Rapport annuel de développement rural

Le rapport annuel comporte 5 parties :

- › La situation générale de l'opération, c'est-à-dire le point sur l'état d'avancement des projets du PCDR (réalisés, en cours, en attente, abandonnés) et les initiatives nouvelles
- › L'avancement physique et financier des projets en convention
- › Le rapport comptable des projets terminés subventionnés (pendant 10 ans après le décompte final de la Région wallonne)
- › Le bilan de la CLDR
- › La programmation triennale des projets en DR

Le rapport annuel établi cette année présente la particularité de se faire dans une année charnière : les projets de l'ancien PCDR sont mentionnés pour la dernière fois, pour laisser entièrement la place aux projets du PCDR 2022-2032.

Projets finalisés en 2022

- Lot 1-1.4 Rénovation et mise aux normes de la maison de village de Honville – inaugurée le 23/09/2022
- Répertoire Aménager une PISQ près de la maison de village de Hollange - Modification du lieu : dans le centre du village.
- Répertoire Aménager des espaces de jeux pour petits sur la commune

Projets en cours en 2022

PCDR	Priorité du PCDR	N° du projet	Intitulé du projet
2005	Répertoire		Créer un espace de convivialité à Tintange, près de la maison de village <i>Aménagement derrière le verger du curé ; il existe des premières esquisses avec plaine de jeux, espace de convi-vialité. Ce projet est repris dans le PCDR 2022, FP L2-M-04.</i>
2005	Répertoire		Entretien et valoriser les bornes frontières <i>Le 17 mai 2020 aurait dû avoir lieu un premier événement, avec la commune de Boulaide : une marche des bornes frontières. Mais le Covid en a décidé autrement. Cet événement sera organisé ultérieurement. Ce projet est repris dans le PCDR 2022, FP L2-M-06</i>
2022	Lot 1	M.1.01	Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers <i>Le projet a été introduit dans l'appel à projets « tiers-lieux », mais n'a pas été retenu. La Commune sollicite des subsides pour son acquisition dans un premier temps.</i>
2022	Lot 1	M.1.02	Aménagement de la salle de Warnach en maison de village. <i>Le projet a été introduit dans l'appel à projets « cœur de village » et a été retenu. Cf. ci-dessus</i>
2022	Lot 1	I.1.02	Résolution des problèmes de sécurité routière <i>La Commission sécurité routière envisage régulièrement des problématiques soumises pendant les consultations, pour dégager des pistes de solution à mettre en place avec le budget communal dédié.</i>
2022	Lot 1	I.1.01	Développement de l'offre culturelle <i>Un programme culturel a été élaboré par la Commune, en collaboration avec l'asbl la Lore qui prend en charge certaines activités (cinéclub, jeux de société, marché de Noël, ...)</i>
2022	Lot 2	M.2.07	Développement de la mobilité électrique <i>6 bornes de recharge électrique seront installées sur le territoire, grâce à des subsides du Ministre Henri</i>
2022	Lot 2	I.2.07	Information et sensibilisation au patrimoine local <i>Fin 2022, édition d'un bulletin communal spécial patrimoine</i>
2022	Lot 3	M.3.05	Aménagement de zones de covoiturage <i>Via le PIMACI 2022-2024, une zone de covoiturage sera aménagée à proximité de l'échangeur de Warnach. L'échange de terrains est fait.</i>

On peut constater qu'un certain nombre de fiches-projets du PCDR 2022 sont déjà en cours.

Les initiatives nouvelles en 2022

- PCS 2020 – 2025 : convention avec la locomobile, activités intergénérationnelles, guide d'information, ouverture de la maison communautaire, repair café,...
- Amélioration des voiries agricoles : Chemins de la Rocade et de Romeldange à Tintange – travaux 2023. Les Luxembourgeois envisagent de refaire un pont avec une structure bois à Romeldange

- Community Land Trust – achat du terrain à Fauvillers pour la création de deux logements acquisitifs basse énergie. Logements terminés et disponibles à la vente en 2023.
- Aménagements dans l'école de Fauvillers (Préau)
- Mise aux normes des cimetières et récupération des concessions, sur les cimetières de Tintange et Strainchamps. Végétalisation sur Wisembach. Des ouvriers communaux ont suivi des formations spécifiques pour la gestion des cimetières. Un ossuaire est créé ; les cimetières sont végétalisés pour limiter l'entretien (avec un choix de semences adaptées).
- Extension du garage communal avec Martelange pour la création d'un hall commun. Le projet est finalisé, les travaux sont attribués à l'entreprise Maurice Pierlot.
- Egouttage du Rotheux à Hollange - travaux en 2022
- Réfection de voirie à Hollange, dans le cadre du PIC-PIMACI – enlèvement du casse-oreille, pose d'un plateau près du kiosque, aménagement d'un trottoir pour descendre du village, traverser vers le kiosque et aller jusqu'au pont.
- Adhésion au projet pluricommunal d'extension du hall sportif de Martelange (pour la danse et les arts martiaux).
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (crèche, école de Sainlez).
- Remplacement des châssis de l'école de Sainlez
- Aménagement d'une liaison lente entre Wisembach, la zone de covoiturage et le Ravel – cela induira un détour pour les habitants de Wisembach, mais il s'agit d'une voirie agricole inadaptée pour du transit.
- Participation au projet de hall agricole de Bastogne, avec Bertogne, Vaux-sur-Sûre, Sainte-Ode et Tenneville : création à Bastogne d'un hall permettant la transformation de la viande, du lait et la préparation de repas pour les collectivités. Ouverture des offres mi-mars 2023. Travaux prévus en 2023. + Engagement de personnel pour gérer le site - subside
- Création d'une zone de covoiturage à Warnach – échange de terrains réalisé ; il y aura un marquage au sol et un parking vélo.
- Un subside Ureba a été reçu pour faire des travaux à l'école de Tintange en 2023 : changement de châssis, isolation de la façade et de la toiture du local extrascolaire, pose de panneaux photovoltaïques

Le bilan de la CLDR

La CLDR s'est réunie à trois reprises en 2022 :

- › 10/03/2022 - Rapport annuel de développement rural | BiodiverCité | Sécurité routière (18 présents, 5 excusés)
- › 24/05/2022 - Eldo – proposition d'adaptation du projet | convention (18 participants, 10 excusés)
- › 18/10/2022 - Appels à projets Cœur de village et Tiers-lieux | Budget participatif | Sécurité routière (15 participants, 7 excusés)

En 2023, elle envisage de s'investir dans :

- La Commission sécurité routière
- La Commission patrimoine
- Le budget participatif
- BiodiverCité

La programmation triennale des projets en développement rural

La programmation initiale du PCDR est la suivante :

- 1) Aménagement de l'Eldo
- 2) Aménagement de la salle de Warnach en maison de village
- 3) Développement du site de Oisefagne

Après débat, il est convenu de

- sortir la maison de village de Warnach de la programmation, vu son financement dans le cadre de l'appel à projets cœur de village.
- Suivre l'ordre des fiches-projets du PCDR.

- Par ailleurs, la fiche reprenant une multitude de petits aménagements d'espaces publics pourrait aisément se réaliser via l'appel à projets « Vis mon village » ou le budget participatif.

→ La CLDR propose donc la **programmation triennale** suivante :

- 1) Aménagement de l'Eldo
- 2) Développement du site de Oisefagne
- 3) Aménagement d'un espace de convivialité à Wisembach

Budget participatif

Le budget participatif est une décision du Conseil communal d'affecter une partie du budget communal à des projets émanant de la population (comités de quartier, associations de fait ou associations citoyennes dotées de la personnalité juridique). Il prend généralement la forme d'un appel à projets.

Les objectifs poursuivis visent le renforcement de la participation citoyenne et l'amélioration du cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable. Le but est d'également mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune.

Le Conseil communal a décidé de suivre l'avis de la CLDR (octobre 2022) et a approuvé l'idée de lancer un budget participatif de 10.000€, sur le modèle wallon, et de demander le subside maximal de 10.000€ (ce qui donnera un budget global de 20.000€).

Ce budget participatif nécessite une mobilisation citoyenne, soit via les asbl, soit via des collectifs d'au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes. Les dépenses éligibles sont des investissements touchant le cadre de vie ou des dépenses matérielles pour la concrétisation d'un événement à portée communale.

En contrepartie du subside octroyé, la Région wallonne impose des conditions spécifiques :

- Les projets se trouvent sur le territoire communal et le domaine public.
- Ils correspondent aux objectifs du PCDR.
- Le comité de sélection des projets est la CLDR.
- Le recours à un vote citoyen sur la plateforme de consultation FRW si le total des projets rentrés et recevables dépasse le montant du budget participatif.
- Les projets peuvent être réalisés par la Commune ou le porteur de projet s'il s'agit d'une personne morale (asbl).
- Trois documents de référence sont à utiliser :
 - › Un règlement [avec quelques options]
 - › Un formulaire de candidature
 - › Une grille d'évaluation

→ La CLDR marque son accord pour lancer ce budget participatif en 2023 et valide son rôle en tant que comité de sélection.

Ligne du temps

Au préalable

- 14/02/2023 - Le Conseil communal approuve les 3 documents de référence, le budget et le principe du budget
- ⇒ **Envoi à l'Administration** – dans les deux mois, le SPW-DDR analyse la recevabilité de la demande et adresse un arrêté ministériel d'octroi de la subvention à la Commune.

Phase 1 : Appel et Sélection

- Avril 2023 – lancement du budget participatif et communication vers la population

- Mi-juin 2023 – dépôt des dossiers (par mail, par format papier ; aide technique pour remplir le formulaire ; mise à disposition de l'EPN)
- 27 ou 29 juin – CLDR/comité de sélection : examen de la recevabilité des dossiers et établissement de la liste des projets. **Si le montant de l'ensemble des projets recevables est inférieur à 20.000€ → transmission au Collège pour annonce des résultats.**

Phase 2 : Votes citoyens

!!! Si le montant de l'ensemble des projets recevables est supérieur à 20.000€ !!!

- Juillet et août 2023 – votes citoyens via la plateforme FRW, pour 50% (chacun a un budget théorique à dépenser pour soutenir ses projets préférés)
- Septembre 2023 – CLDR/comité de sélection : analyse qualitative des dossiers recevables (pour 50%) → **établissement de la liste des projets sélectionnés et transmission au Collège pour annonce des résultats.**

Réalisation des projets retenus

Pour début 2025 - Réalisation des projets et transmission du rapport final dans les 2 ans de la notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention. Ce rapport comporte les pièces suivantes :

- Liste des projets candidats
- Rapport de sélection des projets
- Liste des projets sélectionnés
- Liste des projets réalisés avec la description, le coût total, le montant du subside octroyé et la date de fin des travaux/activité
- Déclaration de créance avec les pièces justificatives approuvées par la Commune

Principaux éléments du règlement

- Porteur de projet : personne morale / collectif de 5 citoyens
- 1 seul projet par porteur – maximum 40% du budget total (8.000€)
- Projets en lien avec les objectifs du PCDR
- Comité de sélection = CLDR + membres de l'administration communale au besoin – utilisation de la grille d'évaluation (critères de recevabilité)
- Si le budget global est dépassé : Vote citoyen = 50% + sélection CLDR = 50%
- Réalisation par la Commune ou le porteur de projet (si personne morale)

Formulaire de candidature

- Porteur de projet
- Pitch du projet et de ses objectifs
- Lien avec les objectifs du PCDR
- Effets d'intérêt général
- Description précise : lieu, détails des dépenses, estimation réaliste, propriété, qui fait les travaux
- Mesures pour la durabilité du projet
- Précisions éventuelles

Grille d'analyse

- Cette réunion de CLDR nécessite le quorum de présences.
- Les membres introduisant un dossier ne peuvent pas siéger.
- La sélection des projets recevables s'opère sur base de la grille d'analyse.
- Critères de recevabilité – il faut cocher oui à tous les items pour qu'un projet soit recevable.

Débat

- › Parmi la CLDR figurent de nombreux membres d'associations. La composition finale du jury de sélection sera impactée selon les porteurs de projets.
- › Dans les critères d'évaluation, si les projets recevables dépassent le budget total, on pourrait éventuellement ajouter un critère lié aux « autres moyens de subsidiation possibles » et /ou réorienter les projets non sélectionnés vers ces autres sources financières.
- › Pour connaître le statut de propriété d'un terrain, il suffira de s'adresser au Bourgmestre qui fera le relais.

La communication

La CLDR suggère d'utiliser les médias suivants :

- Toutes-boîtes – distribués par la Poste ou les membres de la CLDR
- Article dans le bulletin communal si les échéances correspondent.
- Affiches – distribuées par la CLDR
- Konnecto
- Mails personnalisés – aux adresses des personnes déjà inscrites sur la plateforme.
- Le site de l'opération de développement rural www.pcdr-fauvillers.info
- Le site internet communal www.fauvillers.be
- La page Facebook de la commune – partagée par un maximum
- Un courrier aux comités de village
- La presse – via Sylvain, M. Fonck
- TV Lux

Divers

La FRW est liée par une convention-cadre avec la Région wallonne, afin notamment d'accompagner les Communes dans leur opération de développement rural. Cette mission sera évaluée régulièrement par les Communes et les citoyens, au moyen d'un court formulaire anonyme.

→ Les agents de la FRW distribuent les formulaires d'évaluation aux membres de la CLDR.

Sophie Orban & Clémentine Descamps,
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 02/02/2023

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
M.	Bastin	Fabrice	Burnon	
M.	Bernard	Nicolas	Hollange	
M.	Chetter	Geoffrey	Honville	x
Mme	Colson	Agnès	Fauvillers	
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine	x
M.	Grandjenet	Erwin	Warnach	x
M.	Holtz	Joseph	Tintange	
Mme	Hubart	Agnès	Warnach	
M.	Jumpertz	Jean-Michel	Fauvillers	
Mme	Manche	Laurence	Hotte	
Mme	Mariscal	Geneviève	Bodange	
M.	Massaux	Vincent	Wisembach	
Mme	Peiffer	Valérie	Sainlez	
M.	Thomas	Robert	Tintange	
Mme	Toussaint	Sylvie	Strainchamps	
M.	Verbauwhede	Philippe	Bodange	

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Erneux-Yernaux	Françoise	Strainchamps	
Mme	Gangler	Chantal	Tintange	
M.	Goffin	Baudouin	Honville	x
Mme	Jacquet	Marie-Laure	Wisembach	
Mme	Maont	Evelyne	Menufontaine	
M.	Stilmant	Nicolas	Fauvillers	x